



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Compte-rendu de la CAP

Assistants de service social

14 novembre 2019

En préambule Les représentants du personnel de la CFDT ont souhaité attirer l'attention de l'administration sur plusieurs points :

- le réseau des ASS du MTEs s'inquiète du devenir et de la pérennité de certains postes dans le cadre des réformes en cours et de la baisse des effectifs. Nous demandons une réflexion sur ce sujet et une véritable gestion prévisionnelle des effectifs.
- nous attendons toujours des éclaircissements sur l'évolution du régime indemnitaire et du versement de la NBI suite au reclassement de la filière sociale.

Modalité de déroulement spécifique de la CAP

Cette CAP, compétente à l'égard du corps des ASS, doit émettre un avis sur les propositions de promotions suivantes :

- 1^{er} niveau de grade : promotion du grade d'ASSAE classe normale vers le grade d'ASSAE de classe supérieure,
- 2^{ème} niveau de grade : promotion du grade d'ASSAE classe supérieure vers le grade d'APSSAE.

Or, les représentants du personnel présents font partie des agents proposés à ces différentes promotions. Ainsi ne pouvant voter, les modalités de déroulement de la séance ont été modifiées selon les dispositions des articles 37 et 38 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Compte tenu de ces dispositions, l'administration a donc procédé à un tirage au sort le jeudi 7 novembre en présence de deux représentants du département RS et de la sous-direction PSPP, afin de :

- désigner, pour l'examen des propositions de promotion d'ASSAE CN à CS, un(e) représentant(e) parmi les membres du grade d'ASSAE CN,
- désigner pour l'examen des propositions de promotion à APSSA (ce grade d'APSSAE étant actuellement vide suite à la refonte statutaire du corps et les représentants du personnel titulaires et suppléants étant proposés à la promotion 2019 et 2020) il est nécessaire en vertu des articles 37 et 38 du décret 82-451 du 28 mai 1982, de convoquer une personne appartenant au corps supérieur (CTSS) afin d'examiner les propositions de promotion mais également un(e) représentant(e) parmi les membres du grade d'ASSAE CS.

S'agissant du tirage au sort d'un(e) représentant(e) du grade d'ASSAE CN, tous les agents du grade ayant vocation à être inscrit(e)s au TA d'ASSAE CS, la commission siège valablement en présence des seul(e)s représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s du grade auquel le tableau donne accès et d'un nombre égal de représentant(e)s de l'Administration.

S'agissant de l'examen des propositions de promotion au grade d'APSSAE, compte tenu du fait que tous les membres du grade d'ASSAE CS ont vocation à être inscrit(e)s au TA et qu' aucun représentant(e) du grade auquel le tableau donne accès n'existe, la commission siège valablement en présence d'un(e) représentant(e) désigné(e) par voie de tirage au sort parmi les membres d'un corps comprenant les supérieur(e)s hiérarchiques immédiat(e)s des intéressé(e)s. Le tirage au sort a désigné Mme Laurence DELAVALLADE, CTSS.

Approbation du PV de la CAP du 14 mai 2019

En l'absence de remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

Demandes de mobilité (cycle 2020-3) et demandes de détachement

La CAP a émis un avis de principe favorable sur la demande de mobilité suivante :

Nom prénom	Grade	Service d'accueil	Service d'origine	Avis CAP
AUGUSSEAU Sylvie	ASS CN	DREAL Occitanie <i>poste basé à Montpellier</i>	DREAL Occitanie <i>poste basé à Nîmes</i>	favorable

La CAP s'est prononcé avec un vote égalitaire sur la demande détachement suivante :

Nom prénom	Grade	Service d'accueil	Service d'origine	Avis CAP
GOUTTEBROZE Chrystel	ASS CN	DGAC -Sud	CNRS	2 voix pour (administration) 2 voix contre (organisations syndicales)

S'agissant de cette demande, 5 candidatures sont présentées : 4 en externe, 1 en interne. La DGAC a classé en choix 1 : Chrystel GOUTTEBROZE.

Les représentants interrogent l'administration sur les priorités des demandes internes. Il nous est précisé que les mutations internes ne sont pas prioritaires sauf article 60 (santé, raison familiale) et que le choix appartient à la structure d'accueil. Il nous semble qu'en cette période d'incertitude sur le devenir des postes, il est important de privilégier les mobilités internes sachant que les autres fonctions publiques agissent ainsi. Un message fort doit être envoyé aux ASS du Ministère quant à l'assurance de leur possibilité de mobilité au sein de leur propre Ministère. Nous avons insisté et voté pour que la collègue issue du MTES soit mutée mais en cas d'égalité de vote c'est l'administration qui choisit.

Intégrations

La CAP a émis un avis favorable sur les demandes d'intégration dans le corps des ASS des agents figurant dans le tableau ci-dessous. Nous avons une nouvelle fois sensibilisé l'administration de veiller à la pérennité des postes dans le cadre des intégrations.

Nom prénom	Grade	Service d'accueil	Service d'origine	Date intégration
LACROIX Magali	ASSAE CS	DGAC- ENAC	Etablissement Public de santé ERASME	01/01/20
DAENEKYNDT Pascale	Assistante socio-éducatif première classe	DREAL Bourgogne	Fonction publique territoriale	01/10/19
CLAVEL Caroline	ASSAE CS	DRIEA IF	Fonction Publique Territoriale	01/01/20
MAUDUIT Fabienne	ASSAE CS	DREAL Normandie	Fonction Publique hospitalière	01/11/19
CHEVREUX Karine	APSSAE	DREAL Grand Est	CHRU Nancy	28/12/19
MACAIGNE Aurélie	ASSAE CS	DREAL Grand Est	Fonction publique territoriale	29/12/19
THOUVENIN Audrey	Assistante socio-éducatif territorial	DREAL Grand Est	Fonction publique territoriale	01/09/19

Promotions au grade d'APSSAE au titre des années 2019 et 2020

83 ASS sont promouvables pour ce nouveau grade, 49 sont proposés pour l'année 2019 et 53 pour l'année 2020.

Le taux est de 14 %, soit 10 promotions pour chacune des 2 années examinées.

Suite à de longues négociations entre l'administration et les représentants du personnel (les représentants OS CFDT à la CAP étant proposés à la promotion pour ce grade n'ont pas participé aux débats en CAP), sont promus APSSAE au titre de l'année 2019 (par ordre alphabétique) :

Nom prénom	Service
ANDRIEU Anne	DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
BACHELIER Sylvie	DREAL Pays de la Loire
HUVIER Brigitte	DGAC
HUYGHE Annie	DREAL Hauts de France
LEBICTEL Jocelyne	DREAL Normandie
LEVALLOIS Isabelle	DREAL Nouvelle Aquitaine
MAUCHAMP Pascal	DREAL Grand Est
MAYET Claire	DREAL Centre/Val de Loire
SAINT SULPICE Nathalie	DREAL Auvergne-Rhône Alpes
STRAPPE-FOURNIER Véronique	DREAL Bretagne

Sont promus APSSAE au titre de l'année 2020 (par ordre alphabétique) :

Nom prénom	Service
BEDOU COMTE Béatrice	DREAL Nouvelle Aquitaine
BOUTIN Isabelle	DREAL Bretagne
BOUQUIER Violaine	DREAL Grand Est
CANTEGREIL Marlène	DREAL Occitanie
COMTE Nadine	DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
GUILLEMAIN Sophie	DREAL Hauts de France
LEVEQUE Patricia	DRIEA IF
MAILLET Françoise	Administration centrale
TIXIER Claudine	DREAL Auvergne-Rhône Alpes
WENDLING Pulchérie	DEAL Réunion

Promotions au grade d'ASSAE CS au titre de l'année 2020

Le nombre d'ASS promouvables est de 29, 18 sont proposés. Le taux est de 10 %, soit 3 promus pour l'année 2020.

Les représentants du personnel CFDT n'ont pas soutenu la proposition de promotion de l'administration. Sont promus ASSAE CS au titre de l'année 2020 (par ordre alphabétique) :

Nom prénom	Service
BROUSSET sandrine	DREAL Occitanie
FERNANDES-LANFRANCHI	DEAL Guyane
MORVAN Béatrice	DGAC

Depuis la requalification et la refonte des grades des ASS en février 2019, 2 grades seront désormais présents pour l'année 2021 celui d'ASSAE CS et celui d'APSSAE. Ainsi, tous les ASS qui ne sont pas aujourd'hui APSSAE seront reversés dans le cadre ASSAE CS. De fait, il s'agissait de la dernière promotion au grade d'ASSAE CS.

Recours sur compte rendu d'entretien professionnel

Un recours sur CREP est présenté pour avis à la CAP.

L'expertise de Mr PALMYRE (bureau juridique) est essentielle pour accompagner les membres de la CAP dans la formulation de son avis. La CAP émet un avis favorable à une modification du CREP afin que les objectifs soient définis, réels, mesurables et conformes aux attendus liés à la profession.

Cet avis rédigé sera communiqué par l'administration au supérieur hiérarchique de l'agent, qui a pour obligation de le lui communiquer

Questions diverses

Les représentants du personnel interrogent l'administration sur le déroulement des futures CAP suite à la réforme des services de l'État et la loi de transformation de la fonction publique. En effet, les CAP mobilité et promotion sont désormais supprimées. Les CAP auront compétence pour les sujets suivants :

- demandes de recours sur CREP ;
- demandes de recours sur refus de titularisation ;
- demandes de recours sur refus de temps partiel ;
- et les sanctions disciplinaires.

Les promotions et mobilité seront désormais statuées par l'administration sur proposition des services après définition des lignes directrices de gestion en cours de rédaction en concertation avec les OS.

Il est à noter que les CAP seront organisées par catégories et non plus par corps dès les prochaines élections professionnelles.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :		
Pascal MAUCHAMP	DREAL Grand Est.....	03 89 24 84 07
	pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr	
Catherine GELY.....	DREAL Occitanie	05 81 27 51 31
	catherine.gely@developpement-durable.gouv.fr	